

CHAPITRE 1 LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

Dans cette démarche de révision du schéma, le concept d'aménagement expose le projet d'organisation spatiale du territoire et de son développement. Le territoire lui-même et ses ressources ainsi que les gens qui l'habitent, leurs activités et la vision de l'avenir de leur communauté servent de point d'ancrage dans la détermination des vocations à donner au territoire. Projets notre regard dans 20 ans : comment aurons-nous organisé, construit, exploité, occupé cet espace?

De façon concrète, cette organisation repose sur le **territoire ressource**, dix **centres de services locaux**, un **centre de services régional** et leurs relations intra et extra territoriales.

Le développement du **territoire ressource**, son exploitation mais également son occupation et sa valorisation s'appuieront sur les deux prémisses suivantes :

- L'importance de l'activité agricole, c'est-à-dire :
 - S'assurer de la disponibilité de terrains nécessaires à la poursuite de son développement, sans contraintes indues;
 - S'assurer de la capacité du milieu, physique et humain, à supporter cette activité;
 - S'assurer de l'accessibilité routière du territoire rural pour les entrées et les sorties de ses intrants et de ses extrants.
- L'importance de reconnaître une certaine diversification des activités en milieu rural, c'est-à-dire :
 - S'assurer de mettre en valeur tout le territoire;
 - S'assurer de mettre en valeur la diversité des potentiels autres qu'agricoles retrouvés sur ce territoire qu'ils soient sylvicole, touristique, commercial, résidentiel ou autres;
 - S'assurer de l'accessibilité routière du territoire rural.

Le développement des **centres de services locaux**, ses fonctions, son cadre de vie, s'appuieront également sur deux prémisses :

- L'importance de leur rôle tant au sein de leur communauté qu'au niveau de la Nouvelle-Beauce, c'est-à-dire :
 - S'assurer que chaque communauté peut concrétiser une croissance démographique, principalement, à l'intérieur des limites du village;
 - S'assurer d'avoir les équipements et les infrastructures de base permettant le développement de la communauté et l'amélioration du cadre de vie;

- S'assurer d'avoir des espaces résidentiel, industriel, commercial et communautaire diversifiés, desservis par un réseau d'égouts;
 - S'assurer du renforcement de l'identité culturelle de chacun des centres de services locaux.
- Leur localisation spatiale, au centre d'un territoire agricole actif, c'est-à-dire :
 - S'assurer d'avoir l'espace nécessaire pour renforcer leur rôle et d'accueillir toutes les fonctions qui sont dévolues au village;
 - S'assurer d'empiéter le moins possible dans la zone agricole et d'orienter le développement dans les secteurs de moindre impact vis-à-vis cet espace.

Le développement du **centre de services régional**, ses fonctions, son cadre de vie, s'appuiera quant à lui sur la prémisses suivante :

- Le renforcement du rôle et de la vocation de Sainte-Marie comme centre régional de services pour la Nouvelle-Beauce comme pour la région Chaudière-Appalaches, c'est-à-dire :
 - S'assurer de développer un centre-ville que renforcera ce rôle de centre régional de services;
 - S'assurer de favoriser la venue des services publics de nature régionale;
 - S'assurer de préserver les espaces nécessaires au boulevard Vachon et à la route Cameron, dans le contexte d'axe commercial régional;
 - S'assurer d'avoir l'espace nécessaire au développement industriel;
 - S'assurer de développer des espaces résidentiels de qualité reflétant les nouvelles tendances issues de la démographie (vieillesse de la population, diminution du nombre d'enfants) et des réalités sociales et économiques;
 - S'assurer du renforcement de son identité culturelle.

Règlement # 413-03-2021

1.1 LE TERRITOIRE RESSOURCE

Le développement du territoire de la Nouvelle-Beauce a été fortement influencé par sa physiographie (son relief). Nos prédécesseurs ont marqué progressivement le paysage en défrichant dans un axe nord-sud, le long de la rivière Chaudière, puis en débordant sur le plateau appalachien.

L'agriculture est l'activité sur laquelle reposent l'organisation et le développement du milieu rural (territoire ressource). Malgré le dynamisme de la communauté agricole et la productivité que génèrent ses activités, l'occupation et l'utilisation du terroir décroissent. En fonction des caractéristiques physiques, mais aussi de la vitalité de l'agriculture à certains endroits, on constate une homogénéité variable de cette communauté. Il est possible de concevoir trois grandes unités qui se rapporteront à ce dynamisme ainsi qu'aux autres activités, existantes et potentielles.

Les basses-terres du Saint-Laurent et le début du piémont appalachien présentent une agriculture très spécialisée axée sur les élevages porcins, bovins et avicoles. La forêt et les activités sylvicoles occupent l'espace non cultivé. On note une facilité d'accès à ce territoire et les rangs sont pour la plupart occupés et habités par des agriculteurs. Cette partie de territoire doit conserver son dynamisme dans le domaine de l'agriculture pour l'économie de la Nouvelle-Beauce et de Chaudière-Appalaches.

Le piémont appalachien et la zone des collines se caractérisent par un paysage accidenté et forestier. L'agriculture demeure la principale activité et source de revenus pour ses résidents. Toutefois, elle occupe de moins en moins cette partie de territoire et est marginalisée à plusieurs endroits.

Tout en protégeant l'activité agricole existante, il est possible d'y accroître la vocation sylvicole d'autant que la forêt occupe plus de 60 % de cet espace. À la vocation agroforestière, on peut y adjoindre des activités récréotouristiques, de tourisme rural, afin d'assurer un développement pérenne de ce territoire.

De plus, cette partie de territoire ne présente pas une aussi grande facilité d'accès. Plusieurs routes et rangs, en gravier, ne sont habités que par quelques personnes ou inhabités souvent sur plusieurs kilomètres. L'accès et l'exploitation des ressources naturelles obligent l'ouverture et l'entretien de ces chemins. Le conseil doit favoriser la complémentarité et la cohabitation de diverses activités sur ce territoire tout en protégeant l'intégrité du village et de l'activité agricole existante.

La vallée de la rivière Chaudière est l'axe historique de développement de la Nouvelle-Beauce. Quatre agglomérations urbaines : Vallée-Jonction au sud, Sainte-Marie au centre ainsi que Scott et Saint-Lambert-de-Lauzon au nord concentrent plus de 64 % de la population.

L'activité agricole, la première à s'y être installée, est appréciable en raison des excellentes terres de la plaine inondable. Toutefois, elle subit des pressions urbaines importantes, principalement sur la rive est où le passage de la route Kennedy et de l'autoroute 73 ont contribué à déstructurer cette activité. À certains endroits, l'agriculture est devenue absente et remplacée par d'autres fonctions reliées à la présence de la rivière Chaudière (zones de villégiature, récréation) et à l'accès à l'autoroute 73 (parcs industriels).

L'absence de lignes directrices dans la planification de l'utilisation de cet espace a mis au rancart l'activité agricole. On y rencontre aujourd'hui une mixité d'usages souvent peu compatibles (industrie/résidence, parc industriel/villégiature) et difficilement intégrables dans le paysage. Les premiers gestes à poser sont de préconiser la concentration des activités urbaines à l'intérieur des villages et de la ville.

Par ailleurs, le potentiel naturel et historique de la vallée de la rivière Chaudière est un bien collectif. Il doit être protégé et valorisé tant pour la population résidente que pour l'apport économique qu'il pourrait amener en matière de développement récréotouristique.

1.2 LES CENTRES DE SERVICES LOCAUX

Des dix centres de services locaux de la Nouvelle-Beauce, neuf d'entre eux sont à peu près de même taille. Ils desservent en biens et en services de base la population qui y réside et celle de la paroisse qui l'entoure.

Différent les uns des autres, chaque centre de services locaux est une entité particulière, originale. Les priorités d'alors et les actions qui ont été posées ont grandement influencé leur dynamisme interne. La résultante de ces actions est que, pour certaines municipalités, il y a croissance de la population; pour d'autres, c'est la stabilité; pour une, Frampton, c'est la décroissance qui est en vigueur depuis trente ans.

Le concept ne vise donc pas à uniformiser ou à forcer le développement de chaque centre de services locaux, mais plutôt à proposer des principes de base qui respecteront leur identité et leur rôle tout en étant intégrés aux lignes directrices régionales.

La traduction de ce rôle implique donc d'accueillir et de concentrer l'habitat, de faciliter la consommation de biens et de services de nature locale, de disposer d'espaces permettant la diversification de l'activité économique et de la vie communautaire dans les limites du village (noyau urbain). Le concept doit prévoir cet espace tout en laissant à chaque entité locale le loisir de disposer ces fonctions selon ses besoins et ses caractéristiques spatiales et économiques spécifiques.

Quant aux axes routiers, il est important d'assurer une desserte efficace entre les centres de services locaux, ainsi qu'avec Sainte-Marie, le centre de services régional.

1.3 LE CENTRE DE SERVICES RÉGIONAL

La ville de Sainte-Marie est la principale agglomération urbaine de la Nouvelle-Beauce. Sa situation centrale sur le territoire et la facilité d'accès par le réseau routier existant privilégient les échanges et les relations avec chacun des dix centres de services locaux.

Sainte-Marie dessert sa population en services de base. Elle assume également pour l'ensemble de la population de la MRC et de sa zone d'influence, des fonctions commerciales, administratives, de services sociaux et de santé, d'éducation, de culture et de récréation.

Le rôle de centre de services régional n'implique pas une concurrence mais bien une collaboration entre les localités environnantes et Sainte-Marie. D'ailleurs, ce que la Ville donne en supportant des infrastructures et des équipements régionaux, elle en reçoit la contrepartie par la forte activité économique générée par l'entrepreneuriat agricole et industriel de ses voisines. Ce leadership à l'échelle locale, où la Ville et les municipalités travaillent en interaction, prend une tout autre dimension avec les fusions des MRC des Chutes-de-la-Chaudière et de Desjardins (122 000 habitants) et celle de Saint-Georges (28 000 habitants). Cette nouvelle dynamique et les forces en présence

obligent une évaluation de l'impact qu'occasionnent ces fusions. Comment la Nouvelle-Beauce et Sainte-Marie peuvent-elles s'imposer sur la scène régionale?

Le concept vise donc à ce que Sainte-Marie poursuive, ou mieux, accentue ce rôle déjà établi, et qu'elle acquiert une plus grande autonomie vis-à-vis les autres agglomérations de la région et celle de Québec. Les interventions proposées amèneront la poursuite de son caractère multifonctionnel, la mise en évidence de son accessibilité et de sa centralité dans la région Chaudière-Appalaches et la valorisation de certains potentiels qui favoriseraient la continuité de sa croissance socio-économique.

Plus spécifiquement, le développement du secteur tertiaire, public et privé, est capital pour Sainte-Marie et doit recevoir un soutien sans équivoque des intervenants du territoire. Les services publics et parapublics sont encore trop peu présents malgré l'accessibilité de Sainte-Marie à 83 % par la population totale de la région, et ce, à l'intérieur d'un rayon de soixante kilomètres.

L'enseignement, sous toutes ses formes, sera un secteur névralgique dans les années à venir. Sainte-Marie doit se positionner et s'assurer qu'elle sera un point de services important dans la desserte de services éducatifs, réguliers ou spécifiques, à la population de la Nouvelle-Beauce et de la région immédiate. Les services de santé sont également un secteur où la Nouvelle-Beauce et Sainte-Marie sont pénalisées par leur localisation géographique. D'ailleurs, les autorités gouvernementales devraient reconnaître Sainte-Marie comme l'un des pôles de Chaudière-Appalaches dans le secteur santé. On doit viser un meilleur service, c'est-à-dire la construction d'un nouveau CLSC qui regroupe les services de première ligne et d'hébergement et réduire d'autant la dépendance face à Lévis et à la région de Québec.

Évidemment, le maintien de son rôle de centre de services régional oblige la Ville à élaborer une vision globale, à long terme, de l'organisation de son territoire et du développement de l'économie et du bien-être de sa population. Qu'en est-il de son développement commercial régional? Où se localisera-t-il? Comment profiter de son formidable levier industriel alors que 50 % de ses travailleurs quittent Sainte-Marie le soir retourner vivre à Québec ou à Lévis? Comment va-t-elle répondre aux défis du vieillissement de la population, des modifications importantes à la structure sociale et familiale, aux aspirations des citoyens et citoyennes? Sainte-Marie a de nombreux avantages : sa localisation géographique - la rivière, le versant, le paysage - ainsi que de la richesse de son patrimoine et de son entrepreneuriat.